



AQDR nationale

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE DÉFENSE
DES DROITS DES PERSONNES RETRAITÉES
ET PRÉRETRAITÉES

COMMUNIQUÉ

Pour publication immédiate

Projet loi n°56

L’AQDR souscrit à une surveillance plus étroite des milieux de vie pour aînés.

Montréal, le 23 juin 2020 - Les partis d’opposition (Québec Solidaire et Parti Québécois) à l’Assemblée nationale demandent que le projet loi n° 56, présenté par la ministre Marguerite Blais, prévoit une surveillance plus étroite des résidences privées pour aînés et des inspections plus fréquentes et sans avertissement préalable (une par année selon QS).

L’AQDR souscrit à cette demande et soutient la suggestion de créer un poste de Protecteur des aînés indépendant et rattaché auprès de la Commission des droits de la personne.

L’AQDR demande également des inspections au moins annuelles et faites sans préavis qui permettent de vérifier plus que les dispositions prévues au règlement, visant entre autres à vérifier la qualité des soins et des services.

L’AQDR espère que l’examen du projet de loi n° 56 en commission parlementaire permettra à la ministre des Aînés de bonifier son projet en donnant aux aînés et à leurs proches toute la priorité qu’ils méritent.

À PROPOS DE L’AQDR

Depuis 41 ans, l’Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées (AQDR) est présente dans la société québécoise pour défendre les droits des aînés et faire entendre leur voix. L’AQDR regroupe tout près de 25 000 membres dans 42 sections dans les 16 régions administratives du Québec.

— 30 —

Source : Jean Carette
514 – 935-1551, poste 223
438-503-1351